



Quelles preuves apporter pour les sans papier depuis 10 ans

Par **nassou**, le **08/10/2010 à 18:32**

Bonjour,
Je souhaiterai savoir quelles sont les papiers qui peuvent justifier de notre présence en France depuis 10 ans.
L'avocat me dit que les preuves que mon frère d'origine algérien dispose sont insuffisantes, il est sans papier depuis 10 ans, et je voudrais pouvoir l'aider.
Je vous remercie

Par **mimi493**, le **08/10/2010 à 20:45**

Il faut deux documents par an :
- factures EDF, téléphone à son nom
- relevés bancaires
- quittance de loyer
- fiche de paye
etc.